

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**EQUILIBRE SOCIAL
DE L'HABITAT -
Proposition de fusion
d'HABITAT SAINT
QUENTINOIS et de
PARTENORD HABITAT.**

-=

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
11/06/19

Date d'affichage :
20/06/19

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votant : 65

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 17 JUIN 2019 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, M. Philippe VIGNON, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Patrick JULIEN suppléant de Mme Danielle LANCO, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN, M. Emmanuel BRICOUT suppléant de M. Damien NICOLAS, Mme Chantal ZIMMERMANN suppléant de M. Fabien BLONDEL

Sont excusés représentés :

M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Jean-Claude DUSANTER représenté(e) par M. Alain RACHESBOEUF, M. Sylvain VAN HEESWYCK représenté(e) par M. Benoît LEGRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK

Absent(e)s :

M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, M. Paul PREVOST

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

La fusion d'Habitat Saint-Quentinois, Office public d'habitat, avec une autre structure partenaire, s'avère aujourd'hui indispensable compte tenu des enjeux de développement et de gestion de l'habitat public.

En effet, la finalité d'une fusion serait d'abord de dégager de nouveaux moyens pour :

- a) Mettre à niveau la performance énergétique du parc de logements
- b) Réaliser les projets de renouvellement urbain
- c) Réhabiliter aussi en dehors du renouvellement urbain
- d) Entretenir et assurer une maintenance suffisante du parc.

Par ailleurs, les moyens réservés au patrimoine et à la proximité seraient compensés par une consolidation des moyens financiers des deux organismes, et par des efforts de gestion qui porteraient notamment sur une meilleure maîtrise des coûts de structure.

Dans le cadre de ce projet de fusion, le Conseil d'administration d'Habitat Saint-Quentinois a rendu un avis positif lors de sa dernière réunion de Conseil d'administration qui s'est tenue le 28 mai dernier.

Partenord Habitat a été créé en 1920 à l'initiative du département du Nord. C'est aujourd'hui un Office public de l'habitat (OPH), rattaché à ce même département, comptant près de 47 000 logements, il est le premier OPH des Hauts de France.

En complément des logements familiaux, Partenord Habitat dispose également d'un parc spécifique conséquent : bureaux et commerces, gendarmeries, foyers-logements, établissements spécialisés, EHPAD...

Dans la mesure où les indicateurs d'occupation sociale démontrent que les populations logées par Habitat Saint-Quentinois et Partenord sont très proches, et que les deux organismes partagent la même vision de leur mission sociale, il est proposé d'accepter la mise en œuvre d'une procédure de fusion entre ces deux structures.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du CCH, ladite procédure de fusion entre OPH serait la suivante:

- Avis consultatif des comités sociaux économiques (CSE) des deux organismes sur le projet de fusion, ses modalités et ses conséquences. Le CSE d'Habitat Saint-Quentinois a rendu son avis le 27 mai 2019, le CSE de Partenord Habitat rend son avis le 17 juin 2019.

- Délibération pour avis des conseils d'administration de chaque Office. Le Conseil d'administration d'Habitat Saint-Quentinois s'est prononcé pour une fusion avec Partenord Habitat par délibération du 28 mai 2019. Ce point est inscrit à l'ordre du jour du Conseil d'administration de Partenord Habitat du 26 juin 2019, sur la base d'un projet de délibération similaire.

- Délibération concordante des collectivités de rattachement (la Communauté d'agglomération pour HSQ, le département du Nord pour Partenord).

Le département du Nord, collectivité de rattachement de Partenord Habitat, se prononcera sur la fusion des deux organismes et dans des termes identiques à celui de la Communauté d'agglomération lors de sa séance plénière d'octobre 2019.

La procédure serait clôturée enfin par un arrêté du Préfet de Région se prononçant sur le projet de fusion dans un délai de trois mois au plus tard à compter de la réception du dossier, après avis du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH).

Aussi rapidement que possible après la date de prise d'effet de la fusion, la collectivité de rattachement (le département du Nord donc) installera un nouveau conseil d'administration.

Conformément à la procédure visée, en tant que collectivité de rattachement, la Communauté d'Agglomération est aujourd'hui consultée pour se prononcer sur le principe de ladite fusion.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de se prononcer favorablement à la fusion entre Habitat Saint-Quentinois et Partenord Habitat, cette fusion aboutissant à une transmission du patrimoine du premier vers le second ;

2°) d'autoriser M. le Président à engager les démarches nécessaires, à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération et notamment à solliciter M. le Préfet de Région pour la mise en œuvre de ladite fusion.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 60 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

M. Xavier BERTRAND, Mme Denise LEFEBVRE, Mme Colette BLERIJOT, M. Claude VASSET, Mme Françoise JACOB, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT ne prennent pas part au vote (par vote présent ou par pouvoir).

Ont voté contre (par vote présent ou par pouvoir) : Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Christian PIERRET

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20190617-46720-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/19

Publication : 20/06/19

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation